

# Consultation longue et majorée pour favoriser le repérage de l'autisme

Communiqué de presse du secrétariat d'état chargé des personnes handicapées

publié le 18.02.19

Dans le cadre de la mobilisation générale autour de la mise en oeuvre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement, une consultation longue et majorée est désormais prévue pour favoriser le repérage de l'autisme par les médecins généralistes et les pédiatres.

Diagnostic et interventions précoces sont essentiels à l'accompagnement des enfants autistes afin de limiter le développement de sur-handicaps. Depuis le 11 février 2019, en cas de suspicion d'autisme chez un enfant, les médecins généralistes et les pédiatres ont la possibilité de réaliser une consultation longue, remboursée 60 euros<sup>1</sup>.

L'objectif de cette consultation est d'accompagner l'enfant et sa famille dans cette démarche diagnostique, de l'orienter au plus vite, si nécessaire, vers une structure capable de réaliser un bilan complet visant à confirmer le diagnostic et à mettre en oeuvre les interventions nécessaires à l'enfant.

Cette nouvelle consultation s'inscrit en cohérence avec l'engagement central de la stratégie nationale autisme au sein des TND d'aider à la mise en oeuvre du parcours de bilan et d'intervention précoce.

Aujourd'hui, en France, selon les données d'activité des Centres de ressources autisme (CRA), les 0-5 ans représentent seulement 34,5 % du total des diagnostics<sup>2</sup>, alors que la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande une intervention précoce, si possible avant 4 ans<sup>3</sup>. Le rôle des médecins dits « de première ligne », qui sont en contact régulier avec l'enfant dès son plus jeune âge, est crucial pour parvenir à identifier précocement les troubles du spectre de l'autisme et agir efficacement sur le développement de l'enfant.

## Concrètement, comment cela se passe-t-il ?

Lors d'une consultation, le médecin généraliste ou le pédiatre peut repérer des signes d'alerte chez un enfant :

- À tout âge de l'enfant, le premier signe d'alerte est l'inquiétude des parents relative à son développement, notamment en termes de communication sociale et de langage.
- Doivent aussi alerter :
  - l'absence de babillage, de pointage des objets à distance pour communiquer ou d'autres gestes sociaux (comme faire coucou ou au revoir, etc.) à 12 mois et au-delà ;
  - l'absence de mots à 18 mois et au-delà ;

- l'absence d'association non écholalique de mots (c'est-à-dire hors de la répétition stricte des derniers mots de l'interlocuteur) à 24 mois et au-delà.

Cette consultation complexe permettra au médecin d'approfondir l'exploration de ces signes d'alerte en s'aidant de questionnaires adaptés aujourd'hui validés par la communauté scientifique internationale et disponibles en France :

- pour les enfants de 16 à 30 mois, le M-CHAT, complété en cas de résultats confirmant un risque de TSA par un entretien structuré plus précis avec les parents au moyen du questionnaire de suivi M-CHAT-R/F ;
- après l'âge de 4 ans, le questionnaire de communication sociale SCQ ;
- chez l'enfant et l'adolescent sans trouble du développement intellectuel associé, les questionnaires ASSQ (*Autism Spectrum Screening Questionnaire*), AQ (*Autism-spectrum Quotient*) et SRS-2 (*Social Responsiveness Scale*).
- « Cette consultation vise à réduire le délai de diagnostic de l'autisme pour éviter l'errance des familles et faire en sorte que l'enfant bénéficie des accompagnements nécessaires pour favoriser son développement, souligne Claire Compagnon, déléguée interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement. Sa mise en oeuvre s'accompagnera d'une communication vers les professionnels de santé afin qu'ils connaissent non seulement les signes d'alerte des TSA mais aussi les bonnes pratiques relatives à l'accompagnement des enfants autistes. Elle permettra aux médecins généralistes et pédiatres confrontés à des signes d'alerte de prendre le temps d'explorer ces troubles de l'enfant avec des outils validés. »

<sup>1</sup> La consultation est codée CTE pour le dossier médical partagé (DMP) et CCE pour la facturation.

<sup>2</sup> En France 45 % des bilans concernent des enfants de 6 à 16 ans, selon les données analysées dans le rapport « *Evaluation des Centres de ressources autisme(CRA) en appui de leur évolution* », IGAS, mars 2016. Repris dans la stratégie.

<sup>3</sup> [https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_468812/fr/recommandations-pour-la-pratique-professionnelle-du-diagnostic-de-l-autisme](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_468812/fr/recommandations-pour-la-pratique-professionnelle-du-diagnostic-de-l-autisme)

Contact presse : Véronique Simon  
veronique.simon@pm.gouv.fr